



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 27 Mars 2026,

Eric FALEYEUX
Secrétaire Général
CFDT PÉNITENTIAIRE
A

Monsieur Gérard DARMANIN
Garde des Sceaux
Ministre De La Justice

Objet : Situation préoccupante de la Maison d'arrêt de Nice et enjeux structurels du parc pénitentiaire

Monsieur le Garde des Sceaux,

Une délégation régionale de la CFDT Pénitentiaire PACA s'est rendue à la Maison d'arrêt de Nice le 24 mars 2026 afin d'y évaluer les conditions de travail des personnels ainsi que l'état général des infrastructures.

À l'issue de cette visite, il apparaît que cet établissement connaît aujourd'hui un niveau de vétusté particulièrement avancé, suscitant de vives préoccupations quant aux conditions d'exercice des missions confiées aux agents ainsi qu'au maintien de conditions de détention satisfaisantes.

Plusieurs dysfonctionnements majeurs ont pu être constatés. La présence récurrente de nuisibles (rats, punaises de lit, cafards) affecte directement la salubrité des locaux. Par ailleurs, certaines installations de sécurité présentent des signes d'usure ou de dégradation significatifs, notamment des grillages endommagés ou des dispositifs de protection antiprojections hors service depuis une période prolongée.

L'état des réseaux techniques appelle également une vigilance particulière. Des ruptures de canalisations, des infiltrations d'eau et, dans certaines zones, des dégradations structurelles telles que des effondrements partiels de plafonds témoignent d'un besoin important d'intervention et de remise à niveau. L'incendie récemment survenu dans les espaces de cuisine et de cantine a contribué à fragiliser davantage un équilibre déjà précaire.

Dans ce contexte exigeant, il convient de souligner l'engagement constant et le sens du service public dont font preuve les personnels de la Maison d'arrêt de Nice. Malgré des contraintes matérielles importantes, ils continuent d'assurer leurs missions avec professionnalisme et dévouement.

Notre organisation syndicale tient également à reconnaître que des efforts importants ont été engagés ces dernières années pour moderniser le parc pénitentiaire. Certains établissements plus récents ou ayant bénéficié de programmes de rénovation disposent aujourd'hui d'infrastructures adaptées et de moyens permettant aux personnels d'exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Toutefois, ces améliorations ne profitent pas de manière homogène à l'ensemble des structures. Des écarts significatifs subsistent entre établissements, plaçant certains d'entre eux — dont la Maison d'arrêt de Nice — dans des situations particulièrement difficiles qui appellent une attention prioritaire.

La situation observée à Nice s'inscrit par ailleurs dans un cadre plus large. Elle illustre les difficultés auxquelles l'administration pénitentiaire est confrontée à l'échelle nationale, notamment en raison d'une surpopulation carcérale persistante et du vieillissement d'une partie du parc immobilier pénitentiaire. Ces facteurs combinés exercent une pression accrue sur les infrastructures, les organisations de travail et, plus largement, sur les conditions d'exercice des missions pénitentiaires.

Au regard de ces éléments, notre organisation syndicale souhaite appeler votre attention sur la nécessité d'envisager des mesures adaptées permettant d'améliorer durablement la situation de cet établissement. La mobilisation de moyens exceptionnels en vue de travaux de rénovation et de sécurisation apparaîtrait de nature à répondre aux enjeux identifiés et à garantir des conditions de travail et de détention conformes aux exigences attendues d'un service public régalién.

Plus globalement, cette situation invite à poursuivre les réflexions engagées concernant l'adaptation des capacités d'accueil, la modernisation du parc pénitentiaire et le renforcement des moyens alloués aux établissements confrontés à des tensions structurelles.

Dans cette perspective, la CFDT Pénitentiaire se tient naturellement à votre disposition pour tout échange utile sur ces sujets.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente démarche et vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Eric FALEYEUX
CFDT PÉNITENTIAIRE
505, rue de Cuincy - BP 707
59507 DOUAI Cedex

Copie DAP RH